

# MAM TRESORERIE

Prospectus simplifié

---



 **Meeschaert**  
Asset Management

12 Rond-Point des Champs-Élysées 75008 Paris – Tél. 01 53 40 20 20 – [www.meeschaert.com](http://www.meeschaert.com)

## Prospectus simplifié

### **PARTIE A STATUTAIRE**

**FCP conforme aux normes européennes**

#### **1. Présentation succincte**

**Code ISIN : FR0000982050 (C)**  
**FR0000982068 (D)**

**Dénomination : MAM TRESORERIE**

**Forme juridique :** FCP de droit français

**Compartiments/nourricier :** non

**Société de gestion :** Meeschaert Asset Management

**Dépositaire :** Financière Meeschaert

**Commissaire aux comptes :** Xavier LHOTE

**Commercialisateur :** Meeschaert Asset Management, Financière Meeschaert

*La liste des commercialisateurs n'est pas exhaustive dans la mesure où, notamment, l'OPCVM est admis à la circulation en Euroclear. Ainsi, certains commercialisateurs peuvent ne pas être mandatés ou connus de la société de gestion.*

**Déléataire :** néant

**Durée d'existence prévue :** Cet OPCVM a été initialement créé pour une durée de 99 ans.

**Conseillers :** néant

#### **2. Informations concernant les placements et la gestion :**

**Classification :** Monétaires court terme.

**OPCVM d'OPCVM :** Moins de 10% de l'actif net

##### **Objectif de gestion**

MAM Trésorerie est un FCP dont l'objectif de gestion est d'obtenir une progression régulière de sa valeur liquidative égale à celle du taux du marché monétaire au jour le jour, l'EONIA capitalisé diminuée des frais de gestion.

En cas de très faibles niveaux des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par l'OPCVM ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et l'OPCVM verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

**Indicateur de référence :** L'EONIA est le taux moyen au jour le jour sur le marché interbancaire en euro. Il correspond à la moyenne pondérée de toutes les transactions effectuées entre les principales banques de la zone euro. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne et publié par la Fédération Bancaire Européenne (consultable sur [www.euribor.org](http://www.euribor.org)).

Il est calculé coupons réinvestis.

##### **Stratégie d'investissement :**

Concernant la stratégie d'investissement, plusieurs types d'approches sont mises en œuvre : sélection de la sensibilité du portefeuille la plus adaptée au scénario économique au sein de la zone, positionnement sur la courbe des taux, choix des émetteurs affichant les meilleures perspectives.

Le Fonds n'investit que sur des titres de haute qualité en termes de risque de crédit.

L'appréciation par le gérant de la qualité d'un titre se fonde sur la durée de vie et la qualité de crédit de l'instrument, sa classe d'actif, sa liquidité et sa rentabilité, ainsi que les risques opérationnels et de crédit liés à la structuration de cet instrument.

Ne peuvent être considérés comme « de haute qualité » les titres qui ne bénéficient pas, chez chacun des organismes externes d'évaluation de crédit reconnus nationalement (les « agences de notation reconnues ») qui les évaluent, d'une de leurs deux meilleures notes court-terme (soit par exemple, au minimum A2 pour Standard & Poors, P2 pour Moody's ou F2 pour Fitch). Toutefois, dans l'hypothèse où un instrument ne serait noté par aucune de ces agences, celui-ci peut malgré tout être retenu dans la stratégie d'investissement si le processus de notation interne de la société de gestion lui attribue une notation équivalente.

Le Fonds peut investir sur les marchés obligataires hors obligations convertibles, et sur les titres de créances négociables d'état ou d'émetteurs privés. La sensibilité globale du portefeuille sera comprise entre 0 et 0,5.

La maturité d'un titre correspond :

- Au nombre de jours restant à courir jusqu'à la date de la prochaine fixation du taux de référence si l'instrument est à taux révisable.
- Au nombre de jours restant à courir jusqu'au remboursement du principal si l'instrument est à taux fixe.

La maturité donne une indication quant aux risques de crédit et de liquidité liés à la détention du titre.

Chaque titre détenu a une Maturité Légale Maximale inférieure ou égale à 397 jours.

La Maturité Moyenne Pondérée (« MMP » ou « WAM ») du portefeuille est à tout moment inférieure à 60 jours.

La Maturité Légale Maximale Moyenne Pondérée (« MLMMP » ou « WAL ») du portefeuille est à tout moment inférieure à 120 jours.

Le fonds investira exclusivement dans des titres cotés en euro sans zone géographique a priori.

La détention de parts ou d'actions d'OPVCM français, ou européens coordonnés de classification « monétaires court terme » ne dépassera pas 10%.

L'OPVCM pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre les risques de taux .

### **Profil de risque :**

*Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés .*

Les principaux risques auxquels s'expose l'investisseur sont dans l'ordre croissant:

Risque de taux : Le FCP sera investi en instruments obligataires, en cas de hausse des taux d'intérêts, la valeur des actifs investis à taux fixe peut baisser et donc entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de crédit :

Il s'agit du risque de baisse ou du défaut de paiement des titres émis par un émetteur privé qui peut se traduire par une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

Le détail des risques mentionnés dans cette rubrique se trouve dans la note détaillée.

### **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

Le FCP est ouvert à tout souscripteur.

Il est également destiné à servir de support de contrats d'assurance. L'investisseur souscrivant des parts de ce Fonds souhaite investir dans un placement à court terme en vue de rémunérer ses liquidités. La durée minimale de placement recommandée est de 3 mois.

Il est recommandé au souscripteur de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce FCP

## **3. Informations sur les frais, les commissions et la fiscalité :**

### **Frais et commissions :**

#### **-Commissions de souscription et de rachat.**

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises au FCP servent à compenser les frais supportés par le FCP pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

<b>Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats</b>	<b>Assiette</b>	<b>Taux barème</b>
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	2.5% Taux maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant

#### **-Frais de fonctionnement et de gestion :**

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de sur performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaire de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux Barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais, hors frais de transaction, de sur-performance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net (déduction faite des parts en portefeuille d'OPCVM gérés par la société de gestion Meeschaert Asset Management )	0,2392 % TTC* Taux maximum
Commissions de sur-performance	Actif net	Néant

\*La société de gestion Meeschaert Asset Management n'ayant pas opté à la TVA, ces frais sont facturés sans TVA et le montant TTC est égal au montant hors taxes

### Régime fiscal :

Selon votre régime fiscal, les plus values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

## 4. Informations d'ordre commercial :

### Conditions de souscription et de rachat :

Les souscriptions / rachats s'effectuent par millième de parts. Ils sont centralisés par la Financière Meeschaert jusqu'à 12 heures (heure de Paris) et réalisés sur la prochaine valeur liquidative.

### Date de clôture de l'exercice :

Jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de décembre.

Première clôture : 31/12/1983.

### Affectation du résultat :

Les revenus sont capitalisés ou distribués chaque année selon l'option choisie (parts Cou D).

Comptabilisation selon la méthode des coupons encaissés.

### Date et périodicité du calcul de la valeur liquidative :

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, à l'exception des jours fériés en France et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel de EURONEXT PARIS) où dans ce cas la valeur liquidative sera calculée la veille.

### Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative :

La valeur liquidative est accessible dans les bureaux de la société de gestion et sur le site internet [www.meeschaert.com](http://www.meeschaert.com).

### Devise de libellé des parts :

Euro

### Date de création :

Cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 24/11/1982.

Il a été créé le 24/11/1982.

## 5. Informations supplémentaires :

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Meeschaert Asset Management

12 Rond-Point des Champs-Élysées 75008 Paris

Le prospectus simplifié est consultable sur le site internet : [www.meeschaert.com](http://www.meeschaert.com)

Toutes explications supplémentaires sur ce FCP peuvent être obtenues auprès de la société de gestion dont les coordonnées figurent ci-dessus.

Date de publication du prospectus : **01/07/2011**

Le site de l'AMF ([www.amf-France.org](http://www.amf-France.org)) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

## PARTIE B STATISTIQUE

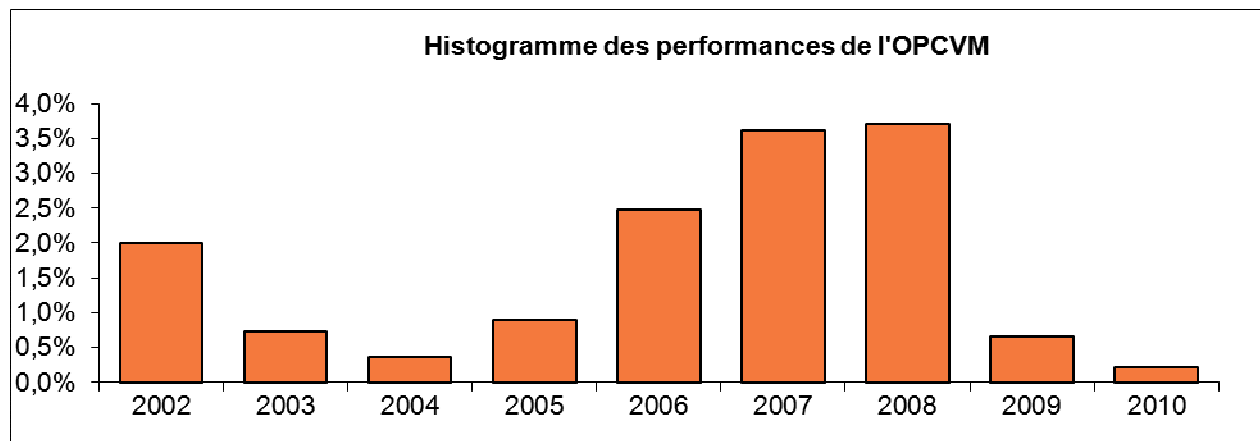
---

### Performances de l'OPCVM au 31/12/2010

Les performances annuelles de l'OPCVM sont calculées coupons réinvestis  
Les performances annuelles de l'indice sont calculées coupons réinvestis

Le FCP a changé d'orientation de gestion en juillet 2005

Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
<b>MAM Trésorerie</b>	0,22%	1.52%	2,13%
<b>Eonia 7j Capitalisé</b>	0,44%	1.71%	2,40%



**AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES  
EVENTUELS**

**Les performances passées ne préjugent pas  
des performances futures.  
Elles ne sont pas constantes dans le temps**

## Présentation des frais facturés à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos au 31/12/2010

<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	0.19%
<b>Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement</b> Ce coût se détermine à partir : <ul style="list-style-type: none"><li>- des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement</li><li>- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur</li></ul>	- 0.00%
<b>Autres frais facturés à l'OPCVM</b> Ces autres frais se décomposent en : <ul style="list-style-type: none"><li>- commission de surperformance</li><li>- commission de mouvement</li></ul>	- 0.00%
<b>Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos</b>	0.19%

### Frais de fonctionnement et de gestion

Ils recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction, et le cas échéant, de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement. Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

### Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissant dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- a) des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est pas comptée ici.
- b) Des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

### Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- a) Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- b) Des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

## Information sur les transactions au cours du dernier exercice clos au 31/12/2010

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Actions	13,45%
Titres de créance	0%